Bastia
CITÀ DI CULTURA

Domaine Public

Le 21 février 2023

ARRETE TEMPORAIRE N° 097/2023

Code voie : 1064
Rue Marcel Paul

Le Maire de la ville de BASTIA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

Vu le Code de la route,

Considérant la demande en date du 21/02/2023 de l'entreprise **ATS** qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de réparation urgente de conduite rue Marcel Paul pour le compte d'EDF.

ARRETE

Article 1 : Les prescriptions du présent arrêté entrent en application du **27/02/2023 à 07h00 au 04/03/2023 à 17h00.**

Article 2 : La circulation sera réduite à une voie **rue Marcel Paul** aux emplacements délimités par le demandeur. Le demandeur mettra en place un alternat par feux.

Article 3 : La circulation piétonne est interdite au droit des travaux. Le demandeur mettra en place une déviation de part et d'autre du chantier.

Article 4 : Le stationnement des véhicules contrevenant aux prescriptions du présent arrêté, est réputé gênant, conformément à l'article R. 417- 10 du code de la route.

Article 5 : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place 48h00 avant sa date d'effet par le demandeur, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accident qui pourraient survenir du fait de son chantier.

Article 6 : Monsieur le directeur général des services de la ville de Bastia, Monsieur le directeur Départemental de la sécurité publique de Haute-Corse, Madame la directrice de la police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe déléguée

Linda PIPERI

VILLE DE BASTIA
HAUTE-CORSE
DGS - DF

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Merria di Bastia
Viale Pierre Guidicelli
20410 Bastia Cedex
+33(0)4 95 55 95 55
mairie@bastia.corsica
www.bastia.corsica